

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2016

Septembre 2016

Membres présents et représentés : 28

2. DENOMINATION DES FUTURES RUES DE LA GARE.

La CAGB, propriétaire de la ZAC Nouvelle Ère, nous propose d'acter la dénomination des futures rues de ce secteur.

Après contrôle, afin d'éviter les doublons sur le village, le nom d'« **Irène Joliot-Curie** » a été choisi pour la clairière proche de la gare et « **Léon Foucault** » pour la clairière d'entrée.

Cette dénomination est en effet nécessaire afin de permettre au programme Le Signal de procéder aux diverses demandes de raccordements.

L'adresse du bâtiment Le Signal, situé à gauche de l'entrée principale, sera :
2, rue Irène Joliot-Curie – 25870 Les Auxons.

3. REMUNERATION DES ARCHITECTES DU JURY :

Trois architectes ont été désignés par l'ordre des architectes pour inclure le jury de concours afin de nous apporter leur expérience dans l'écriture du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du pôle sportif.

Il s'agit de :

- M^{me} **Cléo CHATELET** de Besançon
- M^{me} **Alhem PARIS** de Lons le Saulnier.
- M. **Christophe PERRIER** de Pontarlier

Les premières factures d'honoraires afférentes aux diverses réunions du jury ont été présentées en mairie des Auxons par ces 3 architectes.

4. MISE EN PLACE DE LA 1^{ERE} CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DU GRAND BESANÇON (CIL)

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi « ALUR » a introduit la possibilité pour tous les établissements de coopération intercommunale dotés d'un Programme local de l'Habitat (PLH) approuvé, de mettre en place une conférence intercommunale du logement (CIL). Cette faculté devient obligatoire dès lors que le territoire comprend au moins un quartier classé prioritaire (QPV) dans le cadre du contrat de ville.

La CIL a pour objet de fixer :

- Les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le patrimoine locatif social présent sur son territoire.
- Les modalités de relogement des personnes relevant du droit au logement ou relevant de projets de renouvellement urbain.
- Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Avec un PLH approuvé en 2013 et 5 quartiers classés QPV, le Grand Besançon se doit de mettre en place cette conférence.

La séance d'installation est prévue vendredi 21 octobre 2016.

M. Rutkowski, Maire, est membre de droit. M. Canal, 1^{er} adjoint, est désigné comme suppléant.

5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAGB

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, modifie au 1^{er} janvier 2017 les compétences des communautés d'agglomération.

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 30 juin 2016 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes.

Le conseil municipal doit s'exprimer sur cette modification qui intègre les changements introduits par la loi NOTRe :

- la nouvelle rédaction de la compétence « développement économique ».
- les compétences déchets et aires d'accueil des gens du voyage deviennent des compétences obligatoires et non plus optionnelles.

La modification met les statuts en conformité avec le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) en :

- remplaçant le terme de « délégués » par celui de « conseillers ».
- supprimant la disposition suivante : « lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul délégué, elle désigne un délégué suppléant ». En effet, le mode de désignation des suppléants varie selon la taille de la commune (plus ou moins de 1 000 habitants), La liste des membres est également mise à jour pour prendre acte de la création de deux communes nouvelles : Osselle-Routelle et Vaire.

Les nouveaux statuts de la CAGB seront entérinés par arrêté préfectoral pour une **entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017**.

6. VENTE D'UN BUREAU

Afin de faciliter la scolarité d'un enfant handicapé, la municipalité avait acheté un bureau évolutif adapté à son invalidité.

Ce jeune désormais scolarisé à l'école Brossolette de Besançon, nous avons proposé à la ville de Besançon le rachat de l'ensemble du mobilier acquis par notre commune en 2015.

LE BILLET DE L'ÉLU

La rentrée des classes s'est passée dans de bonnes conditions car les travaux d'entretien et les diverses réparations ont été réalisés dans les locaux scolaires, au cours de l'été et comme tous les ans, par les employés municipaux.

L'équipe des enseignantes reste stable et les effectifs au mois de septembre sont de 251 enfants répartis dans 10 classes.

Parce qu'il y a un temps avant et un temps après l'école, l'**accueil périscolaire** s'adapte aux besoins des parents qui travaillent. Dans un environnement de détente et de loisirs éducatifs, les structures s'accordent au rythme et à l'éveil de l'enfant. Des dispositions pour les accueils périscolaires de la maternelle et de l'élémentaire sont mises en place dès le mois de septembre. La politique d'aménagement des temps et des activités de l'enfant implique une réflexion globale sur l'équilibre entre **temps scolaire, périscolaire et extra scolaire**.

En dehors du temps des apprentissages scolaires, qui relève de la responsabilité de l'éducation nationale, on peut distinguer deux phases pour l'organisation d'activités :

- **Le temps périscolaire**, immédiatement avant ou après l'école, c'est à dire la période

d'accueil avant et après la classe, auquel s'ajoute souvent **le temps de la restauration à l'école.**

- **La période extra-scolaire** (mercredi et vacances).

Le domaine des activités périscolaires dont il sera question ici a pris dans l'éducation primaire et secondaire, au cours des vingt dernières années, une importance croissante. Les travaux des sociologues ont montré que l'environnement périscolaire de l'élève, dont la famille est le principal acteur, jouait un rôle souvent aussi déterminant pour la réussite à l'école que l'école elle-même.

Dans le cadre de la réforme des rythmes, **le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** rédigé en collaboration avec les Francas, la mairie (et en lien avec le projet d'école) a été validé par la préfecture et la direction départementale de l'Éducation Nationale (aujourd'hui, 92% des communes disposant d'une école proposent déjà des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial, ce qui représente 96% des élèves scolarisés dans les écoles publiques).

La validation de ce projet permet à la commune de recevoir les fonds de soutien qui contribuent au développement et à la mise en place des activités périscolaires.

Au final, le reste à charge pour la commune s'élève à 98 000€.

Le périscolaire accueille les enfants dès 7H 30.

Des ateliers sont organisés le soir, par cycle. Afin d'organiser au mieux les activités, **l'inscription est obligatoire**, avant toute fréquentation, auprès de Julien, directeur des Francas.

Ces ateliers ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16 heures à 17 heures.

Le nombre d'enfants participant à ces ateliers varie entre 55 et 80.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, les enfants de maternelle ont des activités spécifiques.

À titre d'exemple, les ateliers pour la période septembre/octobre sont les suivants :

- **Maternelle** : sport, ateliers créatifs, jeux de construction.
- **Primaire** : course d'orientation, jardinage, cuisine et « web radio ».

Le programme des activités pour la période suivante de novembre à décembre n'est pas encore défini à ce jour mais il sera bientôt disponible sur le site de la mairie. Vous pourrez également vous informer directement auprès des Francas.

Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est également proposé pour les vacances de la Toussaint du 24 au 28 octobre. La thématique proposée portera sur les villes du monde, avec une sortie à la ferme aux lamas à NODS (Les Premiers Sapins).

Le centre de loisirs reçoit volontiers toute personne souhaitant apporter son savoir-faire pour animer un groupe et proposer une activité.

N'hésitez à rencontrer et à solliciter Julien Barberot, directeur des Francas, qui écoutera avec intérêt toute proposition permettant aux enfants de s'épanouir et de s'enrichir avec la

découverte de nouvelles activités.

La cantine accueille 130 enfants en moyenne dont environ 25 enfants de maternelle. C'est le château d'Uzel qui livre les repas.

Deux services se succèdent : les enfants de maternelle + CP/CE1 mangent au premier service puis ce sont les enfants de CE2 /CM2 qui déjeunent au deuxième service.

Dans un souci d'équité et afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de la restauration et du périscolaire, les tarifs sont calculés au plus juste et selon le quotient familial.

Afin d'éviter la monotonie les menus sont élaborés sur plusieurs semaines. Ils sont étudiés de façon à contenter et à satisfaire au mieux le goût des jeunes convives.

Les inscriptions sont à prévoir au moins deux jours avant afin d'effectuer la commande des repas.

L'accueil des enfants avant ou après l'école permet, en complémentarité du temps scolaire, d'accéder à une diversité d'activités en rapport avec des enjeux éducatifs tels que la citoyenneté, le développement durable, l'influence des médias dans l'éducation, etc.

Il prend en compte les rythmes de vie des enfants en articulant temps de repos et temps d'activité, pratiques individuelles et pratiques collectives.

Les activités périscolaires jouent donc un rôle très primordial dans le développement et l'épanouissement de l'enfant, c'est pourquoi la municipalité y attache une grande importance et met tout en œuvre pour assurer son fonctionnement dans les meilleures conditions.

Pour mémoire, les dépenses de l'école sont de :

- Pour l'entretien du bâtiment : 866€ par élève
- Pour la scolarité : 67,50€ par élève

Marie Pierre MARQUIS,
Adjointe à la vie scolaire.

LES AUXOIS ET LA MUNICIPALITE AU FIL DES JOURS

Cette nouvelle rubrique nous permettra de vous informer au fil des jours des actions menées par le conseil municipal et mises en place, si besoin, par les employés communaux.

Ces lignes nous permettront aussi à l'occasion de vous informer des actions remarquables menées par les habitants du village.

Cette liste ne sera pas exhaustive mais sera le reflet partiel de nos actions.

Le travail des **employés communaux** ne consiste pas uniquement à entretenir les rues, places et parcs du village afin d'en effectuer les tontes et l'entretien nécessaires. Ils œuvrent aussi dans leur atelier à la préparation d'un chantier ou s'activent dans un bâtiment communal.

Aussi depuis la fin du printemps ils ont :

- mis en forme l'aire de jeux pour les enfants place du Monument aux Morts : décapage du sol, pose d'une bâche, apport en sable, pose des bordures et des clôtures (hors mise en place des jeux qui ont été posés par une entreprise spécialisée)
- participé à l'aménagement d'ensemble de cette place (pose de bacs à fleurs, de poteaux, etc.)
- récupéré d'anciens panneaux qu'ils ont peints, couverts et sur lesquels ils ont fixé le plan du village aux 5 entrées des Auxons
- réinstallé la marquise de la mairie au dessus du porche de l'église Saint Pierre
- repeint la porte et la fenêtre de la bascule route des Sablières
- nettoyé les tours du Château et clos ce dernier à maintes reprises du fait d'actes de vandalisme à répétition
- vidé le local situé à côté de la bibliothèque pour permettre son extension
- rénové les portes et les parties communes des appartements situés au dessus de la bibliothèque
- déplacé les archives de la mairie
- installé la ludothèque (espace public de jeux) dans le bâtiment « Ch'nillon » avec nettoyage et peinture
- nettoyé le lavoir du Faubourg
- déblayé le grenier de la salle des fêtes afin de permettre la réalisation des travaux
- participé à l'entretien courant des locaux de l'école et de ses abords, action qui les mobilise une 1/2 journée par semaine tout au long de l'année, sans compter les interventions en urgence à l'école ou dans d'autres bâtiments municipaux
- aidé régulièrement les associations pour la mise en place de matériel
- etc.

L'action du conseil municipal a permis :

- la rénovation de la mairie
- la création d'un parc pour les enfants à "Dessous", évoqué plus haut
- l'achat à tarif préférentiel des « cartes jeunes »
- la réfection d'une partie de la rue des Érables et ruelle des Sabotiers
- le prolongement de la piste cyclable sur la rue du Stade
- le déplacement de la boîte postale sur la place du Monument aux Morts
- la création du 1^{er} plan officiel des Auxons accessible sur le site internet
- l'aménagement du sentier qui mène du chemin de l'Écot à la gare (pose de l'enrobé faite récemment)
- la pose d'un revêtement bicouche sur la route de l'Église Saint Pierre après les travaux du SIAC
- la mise en peinture du couloir du 2^{ème} étage de l'école

- l'installation prochaine d'un nouveau container « Le Relais » pour le dépôt des vêtements sur une placette proche du cimetière de Maupommier
- la création d'une porte renforcée pour fermer les vestiaires du foot
- l'installation prochaine de maraîchers
- etc.

Le Conseil des Jeunes, sous la responsabilité de la municipalité, a organisé une opération « nettoyage du village », la fête des jeux qui fut un grand succès.

Le CCAS est actif à travers des aides ponctuelles ; il a organisé une soirée d'information sur une mutuelle solidaire, la journée du don du sang de septembre a été encore un succès.

Le Comité des Fêtes et la bibliothèque municipale ont organisé la fête des associations, Festi'Livres, une exposition-photos avec débat sur les Auxons autrefois, une conférence sur l'écologie, la vente des cartes jeunes, etc.

De gros dossiers sont en cours comme :

- la création d'un appartement destiné à héberger le gardien du nouveau pôle sportif et de loisirs
- la restructuration globale de ce pôle
- la création dans l'ancien restaurant le Sapin Bleu d'une maison médicale : le permis de construire est déposé
- l'étude du devenir du château et de l'ancienne école privée Ste Claire, en relation avec l'Archevêché et le Département
- une étude sur le ruisseau d'Auxons en vue d'améliorer l'écoulement de ce cours d'eau
- etc.

La municipalité remercie vivement tous les habitants qui ont généreusement donné de leur temps pour participer à deux reprises à la recherche de personnes ayant disparu. Cette aide précieuse a pu être sollicitée grâce aux informations diffusées sur le site internet, Facebook et les panneaux lumineux, dont l'utilité est évidente dans ce genre de situation.

INFORMATIONS DIVERSES

► **ETAT CIVIL**

Naissances :

Armand TCHAOUSSOFF né le 09/08/2016

Mathis MARCHANDOT né le 19/09/2016

Quentin BONNEFOY né le 22/09/2016

Décès :

M^{me} CLAVELOUX Juliette le 28 septembre

M. PERPIGNAA Bernard le 28 septembre

AGENDA

OPÉRATION BRIOCHES de l'ADAPEI du Doubs et de l'UNAPEI
Du 3 au 9 octobre
Une brioche contre un don au profit des personnes handicapées

*

RÉUNION DE RENTRÉE DU CONSEIL DES JEUNES
Vendredi 7 octobre de 19h30 à 21 h à la Mairie des Auxons.

*

CONFÉRENCE-DÉBAT
ORGANISÉE PAR LA BIBLIOTHÈQUE ET LE COMITÉ DES FÊTES
Vendredi 14 octobre à 20h à la salle Mounas.

Le thème : "**Pollinisation par les insectes et biodiversité**". Conférence animée par M. Jean-Yves CRETIN, naturaliste retraité de l'Université.

Durée : environ 1h30

Les plantes supérieures ont dans une grande majorité des cas (au moins 70% des espèces) développé des moyens de reproduction spécialisés qui mettent en œuvre leur relation quasi obligatoire avec des insectes. On évoquera cette coévolution temporelle (les premiers cas datent de l'ère primaire !) et les "inventions" communes entre plantes et animaux ayant permis par cette association réciproque l'enrichissement de la biodiversité, et par contrecoup les risques qui pourraient se présenter si l'un ou (et !) l'autre venait à se raréfier voire disparaître.

MARATHON INDIVIDUEL de PÊCHE au LAC de RIOZ
ORGANISÉ PAR LE CERCLE HALIEUTIQUE BISONNIN
Dimanche 23 octobre

Renseignements B. DENIZOT, 2 impasse de Montoille, Les Auxons 06 73 49 80 79

► **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Vous avez un projet de construction ou de travaux, vous souhaitez obtenir des réponses à vos questions sur le dossier à constituer, un instructeur vous accueille à la permanence de secteur qui se déroule à la mairie de Miserey-Salines tous les mercredis des semaines impaires de 9h à 12h.

► **RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE**

Comme stipulé dans le bulletin N° 11 du mois de juin 2016 et pour rappel, Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire, etc.)

De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

► **RÉVISION DES LISTES ELECTORALES :**

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016 afin de pouvoir voter en 2017.

Ces inscriptions s'adressent à tout Français majeur qui n'est pas déjà inscrit sur une liste électorale ou qui a déménagé et doit solliciter son inscription.

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent contacter la mairie avant le 31 décembre 2016, à moins qu'ils n'aient été informés de leur inscription d'office par cette dernière.

Les électeurs ayant changé de domicile tout en restant dans la même commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse en mairie afin de permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés, au plus tard à cette même date.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et une preuve de domiciliation récente dans la commune (avis d'imposition, factures)

► **UN CONTAINER DU RELAIS**

sera installé le 13 octobre sur un parking près du cimetière de Maupommier afin de permettre à chacun de déposer les vêtements non utilisés. Il était placé les mois précédents près de la salle des fêtes mais de multiples dégradations nous ont obligé à le déplacer.

► **L'ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS DES AUXONS-MISEREY**

recherche des jeunes porte-drapeaux. Si vous avez entre 12 et 25 ans et si vous pouvez vous rendre disponibles faites vous connaître auprès du Président :

M. Claude REIDEL 43 rue des Étouvettes à Miserey.

Tel : 03 81 58 73 82 et 06 08 69 82 99.

Vous deviendrez jeunes sympathisants pour assurer la relève des plus anciens en participant aux cérémonies patriotiques afin de perpétuer le devoir de mémoire.

Le correspondant du village auprès de l'Est Républicain est dorénavant M. Paul GUILLAUDEU qui est au service de tous pour annoncer, assister et photographier les manifestations des Auxois.

Pour le joindre : paul.guillaudeu@orange.fr 06 86 89 83 38 et 03 81 58 71 47.